

RÈGLEMENT Rando aux Énigmes 2026

Samedi 25 avril 2026

La «Rando aux Énigmes» est une manifestation publique de randonnée pédestre à caractère non compétitif, sans classement, organisée par « *l'Amicale des Sentiers Pédestres de Vignols et des environs* » et « *l'association des Parents d'Élèves du RPI* », associations loi 1901.

Elle se déroulera le samedi 25 avril 2026, départ et arrivée Mairie de Vignols. Les marcheurs emprunteront des sentiers et des rues du bourg de la commune de Vignols.

Assurance

L'Amicale est affiliée à la **Fédération Française de Randonnée Pédestre**.

L'Amicale des Sentiers Pédestres a souscrit une assurance « Responsabilité Civile, manifestation exceptionnelle » auprès de la Société d'Assurances Groupama Paris Val de Loire.

Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

L'assurance responsabilité civile de l'Amicale ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation.

L'Amicale décline toute responsabilité en cas de vol, perte, maladie, défaut d'un participant, accident durant la manifestation.

Conditions d'admission des participants – Règles à respecter

La « Rando aux Énigmes » est une randonnée pédestre familiale, ludique ouverte à tous, licenciés ou non.

Les enfants et adolescents mineurs, seront accompagnés de leurs parents, resteront placés sous la totale et entière autorité, surveillance et responsabilité de ces derniers, tout au long du parcours de randonnée mais également, durant toute la durée de leur présence sur le lieu de départ et arrivée de la manifestation.

L'attention des randonneurs est attirée sur l'importance d'être en bonne condition physique pour s'engager sur un parcours de randonnée.

Le participant s'engage sous son entière responsabilité, il déclare que son état de santé lui permet de participer à cette activité sportive et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Il est impératif de respecter les horaires de départ des circuits.

En cas de retard, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable d'un quelconque incident ou accident survenu sur le circuit emprunté.

Les Participants s'engagent à rester sur le parcours balisé.

Sur les rares portions ouvertes à la circulation, tous les participants ont l'obligation de se conformer au strict respect du code de la route relative à la circulation des piétons sur l'ensemble du circuit.

Ils doivent emprunter les passages piétons situés dans les 50 mètres autour de leur position.

La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

Chaque participant devra avoir des chaussures adaptées à la topographie, être équipé de vêtements visibles, et de sa propre bouteille d'eau.

Les marcheurs devront être prudents pour eux et pour les autres et suivre les instructions de l'animateur.

Le randonneur devra se munir de ses médicaments et documents personnels relatifs à sa santé.

Nos amis les animaux

Pour le confort des autres randonneurs et pour éviter d'éventuels incidents pendant la randonnée, les chiens seront tenus en laisse et surveillés par leurs propriétaires qui en ont l'entière responsabilité.

Horaires de départ-Circuit

La randonnée aux Énigmes est une randonnée dont le circuit est balisé avec rubalise blanche FFRP.

Accueil, Inscriptions mairie de Vignols de : 14h00 à 14h45

Les équipes partiront toutes les 3 minutes

A l'inscription, les équipes recevront :

- un questionnaire sur la faune, flore et patrimoine rencontrés sur le parcours, à remplir et à remettre au retour pour contrôle des réponses.
- un document de présentation de la commune de Vignols

Des balises de couleurs différentes seront positionnées sur le circuit pour signaler les énigmes.

Fin des retours : 17h30

Retour mairie de Vignols : vente de crêpes, gâteaux et boissons par les parents d'élèves.

1 circuit sur la commune de Vignols

5 km – Dénivelé positif 148 m – Dénivelé négatif 137 m

Inscriptions et tarifs :

Les inscriptions se font sur place

Gratuit pour tous

Respect de l'environnement :

Chacun doit formellement être respectueux de l'environnement, il est demandé de ne rien jeter sur les chemins ou dans la nature.

Droit à l'image :

Tout participant, accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication.

Sécurité:

Une signalisation « Attention Randonneurs » indiquant un danger pour les automobilistes circulant sur la D31 sera mise en place en amont et en aval au niveau des traversées de cette dernière, ainsi que sur les routes annexes.

Des panneaux « Attention route » ou « Traversée de route » seront positionnés à la sortie de chaque sentier débouchant sur une route.

Sécurité D31 (route Pompadour/Vignols)

Des signaleurs munis d'un gilet fluorescent seront positionnés sur la D31 au niveau du lavoir vers « le chemin des vignes ».

Des signaleurs seront positionnés au niveau du passage piétons de la D31 à la sortie de la route d'Orgnac vers « la rue Pierre Eyrolles ».

Le circuit sera contrôlé trente minutes avant le départ de la randonnée.

La fermeture du circuit sera réalisée par deux serre files qui débaliseront.

Les personnes en difficulté seront rapatriées si les serre-files le jugent ou pourront se manifester auprès des signaleurs aux intersections.

Une pharmacie de base sera positionnée à l'accueil.

Intempéries - cas de force majeure

En cas d'intempéries, de force majeure, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association se réserve le droit de modifier les parcours ou les horaires de départ, voire d'annuler la manifestation.

Appel d'urgence :

Numéros utiles:

Appels Urgences 18 - 112 - 15

Jocelyne GRANCHO: **06 71 05 66 43**

Josette PETIT : **06 83 06 82 32**

Acceptation du présent règlement :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non respect de ce règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Son acceptation est un préalable incontournable à la participation de la Rando aux Énigmes.

L'inscription vaut acceptation sans restriction de ce règlement.

Ce règlement est susceptible d'évoluer en permanence pour s'accorder avec la réglementation ou les textes en vigueur.

Vignols le 20 mars 2026
Présidente Jocelyne GRANCHO

